

RAPPORT D'ACTIVITES 2011

GéoBretagne®

Préambule et contexte

GéoBretagne est un partenariat d'acteurs publics pour le partage de l'information géographique en Bretagne. Les partenaires de GéoBretagne oeuvrent de concert pour la mise en commun de données, leur harmonisation et leur publication conformément à la directive européenne INSPIRE (Infrastructure for Spatial Information in the European Community) qui « vise à établir en Europe une infrastructure de données géographiques pour assurer l'interopérabilité entre bases de données et faciliter la diffusion, la disponibilité, l'utilisation et la réutilisation de l'information géographique en Europe. »¹

Dans un contexte national allant de plus en plus vers l'ouverture et la réutilisation des données publiques, les initiatives d'open data se multiplient. Ainsi, février 2011 voit la naissance de la mission Etalab, une mission placée sous l'autorité du Premier Ministre (qui l'a créée par décret) et chargée de l'ouverture des données publiques et du développement de la plateforme française Open data (data.gouv.fr). De même la charte de déontologie adressée le 17 mai 2012 par Jean-Marc Ayrault à son gouvernement réaffirme cette volonté de transparence et inscrit explicitement l'open data comme un principe gouvernemental. GéoBretagne, dans la catégorie « géographique » des informations publiques se positionne résolument comme le lieu favorisant cet open data décliné sur les données du territoire.

Depuis 2007 et son inscription au Contrat de projets État-Région (CPER), GéoBretagne a connu de multiples évolutions tant au niveau de l'implication des financeurs, de la sphère partenariale que d'un point de vue technique.

Fin 2010, le projet GéoBretagne s'est trouvé en difficulté avec une équipe diminuée et des moyens financiers restreints du côté État. Mais depuis, des moyens ont été réaffectés sur le projet.

1. La révision de la gouvernance

GéoBretagne comprend 66 structures adhérentes (hors Région Bretagne et services déconcentrés de l'Etat) au 31 décembre 2011.

Depuis 2009, le partenariat est régi par une charte exposant les objectifs communs des partenaires, les règles de mise en commun des données, les instances décisionnelles et les modes de travail. Cette charte a fait l'objet d'un audit externe en 2010.



Charte partenariale

GéoBretagne®

La version 2009 souffrait d'imprécisions sur le périmètre d'action du partenariat. Son positionnement vis à vis d'observatoires existants méritait un éclairage. Après consultation des intéressés, la charte a été amendée en concentrant l'action de GéoBretagne sur la technique du partage, de la mise en cohérence et de la publication des données existantes, sans aller jusqu'à l'interprétation et la valorisation de ces données.

La version 2009 proposait un mode de gouvernance très participatif : tous les partenaires siégeaient au comité de pilotage et avaient voix sur les orientations du partenariat. La charte a été amendée en instaurant un comité exécutif

Version avril 2011

1 <http://inspire.ign.fr/directive/pr%C3%A9sentation>

réunissant État et Région Bretagne, en charge des projets d'envergure régionale et de l'affectation des moyens, et en laissant les partenaires s'exprimer dans une assemblée générale qui propose les actions stratégiques. Le renforcement de la présence des co-maîtres d'ouvrage s'est illustré dans l'appui que GéoBretagne a apporté à la réflexion sur la réduction de la consommation foncière.

La nouvelle charte a enfin reçu un cadre juridique clarifié issu de l'audit juridique de 2010. A l'heure de la mise en production de la version « grand public » du site, le « [cadre légal par défaut](#) » de GéoBretagne est en effet résolument orienté vers l'incitation à l'open data, c'est-à-dire non seulement la diffusion mais également la réutilisation, y compris commerciale, des données géographiques. D'autre part, un découpage des responsabilités entre producteurs, diffuseurs et utilisateurs de données est instauré. Le producteur partenaire de GéoBretagne a pour responsabilité de décrire le mieux possible la donnée (obligation INSPIRE), et fixe lui-même les limites à la réutilisation. Le diffuseur est responsable de la disponibilité des services INSPIRE de découverte, consultation et téléchargement (obligation INSPIRE). L'utilisateur dispose d'un droit non exclusif de réutilisation des données sous sa responsabilité pleine et entière, s'engage à citer la source et le millésime, à respecter les limites fixées par le producteur².

La nouvelle version de la charte a été proposée aux adhérents lors du comité de pilotage, le 20 avril 2011. Elle a été approuvée sans réserve.

La nouvelle gouvernance a permis d'éclaircir les rôles et responsabilités de chacun et a ouvert la possibilité à l'Etat et à la Région de proposer des actions stratégiques d'ampleur régionale.

Voir ANNEXE 1 : liste des partenaires

2. La mise en oeuvre d'INSPIRE

Le calendrier de mise en oeuvre³ de la directive INSPIRE prévoyait pour 2011 la publication des services normalisés de recherche et de consultation⁴. La plateforme de GéoBretagne, dont il faut rappeler que la 1ère sortie en version grand public date de fin 2010, a respecté ce calendrier. Comme prévu par l'organisation INSPIRE en France, GéoBretagne est l'une des rares plateformes régionales alimentant comme prévu le Géoportail⁵ national, et est en capacité de contribuer au rapportage européen 2011.



C'est cette « trajectoire » qu'a décidé de récompenser EUROGI (European Umbrella Organisation for Geographic Information), organisation chargée de superviser l'information géographique en Europe lors de la Conférence des meilleurs pratiques des IDG (Infrastructures de données géographiques) infranationales en septembre 2011 puisque GéoBretagne a été distingué avec 6 autres

lauréats (pas plus d'une plateforme primée par Etat membre, donc GéoBretagne était la seule plateforme française en lice) dans la catégorie « trajectoires ». La croissance de la plateforme dans le nuage INSPIRE a été déterminante pour cette distinction.

GéoBretagne, respecte le calendrier et les spécifications de mise en oeuvre INSPIRE. Voir ANNEXE 4 : résumé sur INSPIRE

² Ces clauses sont similaires à celles proposées par Etalab, le portail des données publiques de l'État <http://www.etalab.gouv.fr/>

³ <http://inspire.ign.fr/d%C3%A9ploiement/calendrier>

⁴ services permettant la recherche de données puis leur représentation cartographique sur l'internet

⁵ <http://www.geoportail.fr/>

3. L'appui aux projets stratégiques

GéoBretagne a été sollicité pour appuyer la **conférence régionale sur le foncier**, et a partagé à cet effet la publication de données de cadrage réclamées par la conférence : parcelles publiques, parcelles bâties, indicateurs de consommation spatiale, données sur la construction. Ces travaux se poursuivent avec le groupe de travail observation foncière (externe à GéoBretagne) dont les résultats sont publiés sur GéoBretagne.

En appui à la zone de défense Ouest, GéoBretagne travaille à l'assemblage de la cartographie zonale. L'expérimentation démarrée en Bretagne doit démontrer la capacité d'une plateforme régionale à fédérer l'information pour approvisionner **les systèmes de gestion de crise** dont la tenue à jour des données est le point faible. GéoBretagne participe à la mise au point du système OGERIC (MEDDE/SDSSI) et pourra également alimenter le portail ORSEC.

Dans le cadre du projet **Bretagne Très Haut Débit (BTHD)**, un pôle métier GéoBretagne a été mis à l'étude. Celui-ci aura pour but de fédérer les acteurs impliqués dans la gestion des infrastructures de réseaux de communication en Bretagne afin de disposer d'un référentiel commun et cohérent et de permettre le partage et la mutualisation des données télécoms.

GéoBretagne peut mobiliser son réseau pour participer en amont (collecte et mise à disposition des données sources) et en aval (publication des travaux) à des projets stratégiques régionaux.

4. Les activités des pôles métier

Les pôles métier sont des groupes de travail thématiques consacrés à l'approfondissement d'une thématique. Leur activité est bordée par la charte GéoBretagne (se limiter aux méthodes de partage, mise en cohérence et publication des données, sans aller jusqu'à l'observation et l'interprétation) et par des feuilles de routes spécifiques à chaque métier.

L'existence d'un pôle métier constitue un catalyseur pour la thématique couverte. Les partenaires participant au pôle y apportent leur vision des besoins, contribuent au patrimoine de données, vont parfois jusqu'à élaborer des normes qui sont ensuite proposées au niveau national. (exemple : cahier des charges de numérisation des Plans Locaux d'Urbanisme, modèle de données sur l'éolien terrestre).

La création d'autres pôles métier est à l'étude. La création d'un pôle métier est conditionnée par la disponibilité d'animateurs Etat et collectivités dans le métier concerné, ce qui n'est pas toujours possible.

Les pôles métier sont le moyen d'augmenter la connaissance sur une thématique. Photographie aérienne, plan cadastral, urbanisme, Litto3D en ont bénéficié.

Il manque souvent pour se créer ou pour subsister de ressources en animation par des thématiciens spécialistes du sujet.

Voir ANNEXE 2 - Travaux des pôles métier

5. Le développement de l'écosystème

Nous définissons l'écosystème de GéoBretagne par l'ensemble des systèmes qui sont alimentés ou qui alimentent GéoBretagne en permanence. **Fait nouveau en 2011, des systèmes d'information tiers utilisent les services de GéoBretagne. On peut citer :**

- des applicatifs Etat qui externalisent leur partie cartographique au système GéoBretagne : carte publique viabilité hivernale DIR Ouest, carte accidentologie mortelle
- des sites de collectivité supra communales qui réutilisent les données du partenariat: Concarneau Cornouaille agglomération, Communauté de communes du pays d'Aubigné, Pays de Guigamp
- des systèmes d'information géographique locaux de petites communes ou d'EPCI alimentés en direct par GéoBretagne
- des établissements de recherche : Agrocampus Ouest, qui travaille à la mise à disposition de traitements scientifiques via GéoBretagne, comme la modélisation de bassin versant, de réseau hydrographique et d'écoulement
- en 2012, le GIP Bretagne Environnement, dont le nouveau site cartographique sera adossé à GéoBretagne et alimentera en direct le partenariat

Cet écosystème naissant illustre l'ambition qu'a GéoBretagne de ne pas être un « site supplémentaire », mais de devenir la partie commune des différents outils et systèmes d'information géographique existants et à venir. **L'indicateur de progression de l'écosystème est le nombre de visiteurs différents : ce chiffre a été multiplié par 6 en 2011.**

Ceci pose de plus en plus la question d'une bonne articulation entre les départements et la plateforme régionale mutualisée. Elle offre maintenant des contenus et des fonctionnalités qu'il n'est pas utile de re-développer en local, cependant il y a des enjeux forts à trouver une articulation, notamment en terme d'animation avec les conseils généraux et en production de données harmonisées avec les DDTM.

Aujourd'hui les quelques 400 lots de données disponibles sur GéoBretagne se répartissent dans les thématiques aussi variées que les activités économiques, agriculture, démographie, eau, économie numérique, emploi, énergie, enseignement, foncier, habitat, urbanisme, patrimoine naturel, risques, limites administratives, mer et littoral, infrastructures de transport ou encore les référentiels utiles à la création de toutes les données métiers.

Dans un autre domaine, **les développements logiciels réalisés par GéoBretagne (geOrchestra) ont été intégralement réutilisés par la plateforme d'Information Géographique Mutualisée en Aquitaine (PIGMA).** D'autres plateformes régionales s'intéressent à cette forme de collaboration.

GéoBretagne diffuse l'information, mais accompagne aussi les intermédiaires qui valorisent les données auprès du public. Environ 2500 utilisateurs différents accèdent chaque mois à la plateforme fin 2011.

Voir ANNEXE 3 - Indicateurs de suivi de GéoBretagne

6. Moyens

Budget

Le financement de GéoBretagne est assuré par l'Etat et la Région Bretagne, la Région Bretagne assurant une part de financement plus importante que l'Etat qui lui, met à disposition plus de moyens humains et informatiques.

Le FEDER qui devait financer 1/3 du projet n'a pu être mis en oeuvre bien que les dépenses aient été correctement certifiées. (à hauteur d'environ 400 000 € à ce jour, pouvant appeler environ 200 000 € Feder), l'État étant maître d'ouvrage, aucun BOP ne semble être en mesure de recevoir et réattribuer les subventions.

Avant 2011, GéoBretagne reposait, côté État, sur le BOP 203 qui a permis la mise en service de la plateforme. La part Etat s'élevait alors à 29 % contre 71 % pour la Région.

En 2011, GéoBretagne a pu mobiliser du FNADT (BOP 112) pour 83 K€, la contribution de la Région s'élevant à 120 K€. Cette contribution du FNADT a permis la relance de GéoBretagne.

En 2012, il est prévu un financement de 140 K€ sur le BOP 112. Les parts respectives des financeurs seront pour la période 2007-2012 : État 37 % et Région 63 %.

GéoBretagne a fonctionné avec un budget annuel moyen de 160 K€ hors gros projets, dont les deux tiers ont été mobilisés pour l'acquisition groupée de données.

En marge de GéoBretagne, il faut signaler deux contributions importantes :

- la DREAL Bretagne prête ses infrastructures informatiques et moyens support pour environ 20 K€/an
- le syndicat mixte e-Mégalis et ses adhérents a supporté le coût initial d'acquisition des orthophotographies aériennes de précision qui sont intégralement reversées à GéoBretagne. Leur mise à jour sera prise en charge par e-mégalis via une subvention de ses membres (Région, Conseils généraux, agglomérations, EPCI)

Equipe projet

L'équipe projet est composée de personnels de la DREAL Bretagne et de la Région Bretagne consacrant une partie de leur temps au projet GéoBretagne. Elle regroupe 3,7 ETP en charge de la conduite du projet, de l'administration transverse des données et de l'administration technique de la plateforme.

Répartition du temps consacré par tâche en ETP	Etat (DREAL)	Région	Total
administration de données/animation	0,9	0,5	1,4
administration technique	0,7 (dont 0,3 service informatique)	-	0,7
Développements métier/animation		0,4	0,4
conduite du projet	0,4	0,8	1,2
Total	2,0	1,7	3,7

En 2011, la priorité a été donnée à la qualité et la quantité des données partagées, donc à l'administration de données et à l'accompagnement des services producteurs (soit 1,4+0,4=1,8 ETP).

A l'instar de tout système informatisé qui voit ses utilisateurs augmenter et se diversifier, l'exigence de qualité de service a nettement augmenté en 2011. L'apport de 0,3 ETP informaticien du Centre Support Intégré de la DREAL ne suffit pas pour externaliser cette charge, l'équipe projet doit donc y consacrer davantage de ressources.

GéoBretagne est un outil collectif basé sur des principes de mutualisation. Ainsi, il est souhaité que l'animation de pôles métier soit confiée aux partenaires volontaires et spécialistes du domaine.

N'ayant pas de moyens support en propre pour assurer son fonctionnement, l'équipe projet GéoBretagne est de taille plus modeste que celles des plateformes régionales autonomes en format GIP ou association (GIP Aquitaine 17 personnes, association PACA 8 personnes, GIP Auvergne 5 personnes). Ceci ne pose pas de problème particulier sauf en matière d'ingénierie financière, par manque de temps et de compétences.

L'État est en charge de l'architecture de la plateforme. Avec l'augmentation de la fréquentation, la permanence du service devient critique, il va donc falloir avoir un soutien support extérieur pour assurer la continuité du service.

La Région a assuré le financement et s'implique fortement dans l'animation du projet.

Annexe 1 : liste des 66 partenaires au 31/12/2011

Demandes d'adhésion intervenues entre le 01/01/2012 et le 20/07/2012

Services de l'État

services régionaux de l'Etat
services départementaux de l'Etat
Direction Interdépartementale des Routes Ouest
Direction Interrégionale de la Mer Nord Atlantique-
Manche Ouest

Recherche et enseignement

Agrocampus ouest
INRA Rennes
Université Rennes 2
CEMAGREF
IFREMER
Université de Brest/Laboratoire Géomer

Etablissements publics

Parc naturel régional d'armorique
Réseau Ferré de France
Agence des Aires Marines Protégées
Etablissement Public Foncier de Bretagne
Centre Régional de la Propriété Forestière de
Bretagne
Institution d'Aménagement de la Vilaine

Sociétés avec mission de service public

Réseau de Transport d'Electricité

Collectivités locales - région et départements

Conseil régional
Conseil Général des Côtes d'Armor
Conseil Général du Finistère
Conseil Général d'Ille-et-Vilaine
Conseil Général du Morbihan
SDIS des Côtes d'Armor
SDIS du Finistère
SDIS d'Ille-et-Vilaine
SDIS du Morbihan

Collectivités locales - Structures des pays

Pays de Ploërmel - Coeur de Bretagne
Pays de Saint-Malo
Syndicat d'urbanisme du Pays de Vitré
Syndicat mixte du Pays d'Auray
Pays de Guingamp
Quimper Cornouaille Développement
Pays de Brest
Pays du Centre Bretagne
Pays de Brocéliande
Syndicat mixte du Pays de Saint-Brieuc
Syndicat mixte du SCOT du Pays de Rennes
GIP du Pays de Redon Bretagne Sud

Chambres consulaires

Chambre de Commerce et d'Industrie de Quimper

Collectivités locales - Communautés urbaines et agglomérations

Brest Métropole Océane
Lorient agglomération
Morlaix Communauté
Quimper communauté
Vitré communauté
Lannion Trégor agglomération
Vannes agglo
Saint Brieuc Agglomération
Saint Malo Agglomération
Rennes Métropole

Collectivités locales - Communautés de communes

Communauté de communes de haute Cornouaille
Communauté de communes au pays de La Roche aux
Fées
Paimpol-Goëlo
Communauté de communes Concarneau-Cornouaille
Montfort communauté
Communauté de communes du pays Fouesnantais
Communauté de communes du pays d'Aubigné
Communauté de communes de la Côte d'Emeraude
Communauté de communes du val d'Ille
Communauté de communes du pays de Liffré
Coglais communauté
Communauté de communes du pays de Chateaulin et
du porzay
Communauté de communes du pays Glazik
Communauté de communes du pays de Chateaugiron
Communauté de communes du pays du Roi Morvan
Communauté de communes de la Presqu'île de Rhuy

Syndicats mixtes hors structures pays

E-mégalis Bretagne
Syndicat mixte du grand site Gâvres Quiberon
Syndicat mixte du Loc'h et du Sal
Syndicat Mixte de la Ria d'Etel
Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan
Syndicat intercommunautaire Ouest Cornouaille
Aménagement

Associations hors structures pays

Bretagne Environnement
Agence d'urbanisme et de développement
économique du pays de Lorient
Bretagne vivante
Air Breizh
Agence d'urbanisme du Pays de Brest
Agence d'urbanisme et de développement
intercommunal de l'agglomération rennaise
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de
l'Environnement du Morbihan
Association Le bassin du Couesnon
Observatoire régional de la Santé (ORS)

Annexe 2 : travaux des pôles métier

3 pôle métier référentiels

Il est consacré au socle des données de base : cadastre, orthophotographie/Modèle numérique de terrain (MNT), voirie-adresse.

→ **Pôle métier cadastre**

Animation : Région Bretagne et CG35

Le **plan cadastral informatisé** a été placé en téléchargement par communes sur GéoBretagne pour utilisation directe dans les SIG. La Bretagne dispose d'une couverture presque exhaustive sur son territoire (exhaustive en 2012), données indispensables pour une bonne numérisation des documents d'urbanisme. Le pôle métier GéoBretagne via une candidature sur l'Ille-et-Vilaine a reçu un accord favorable pour être territoire d'expérimentation, parmi 7 au niveau national, dans le cadre des travaux sur la convergence cadastrale entre le plan officiel de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) et la BD Parcellaire® de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN).

→ **Pôle métier orthophotographie aérienne et Modèle Numérique de Terrain**

Animation : Région Bretagne et référents locaux (Lorient agg lomération pour le 56, CG35, CG22 et SAFI pour le CG29)

En matière de **photographie aérienne**, un dialogue s'est engagé entre les collectivités, productrices de vues aériennes spécifiques, et l'IGN, en charge de la couverture intégrale du territoire. L'objectif est d'arriver à un consensus pour que les prises de vues soient faites une seule fois, que leurs spécifications conviennent aux deux parties et que les produits ainsi fabriqués soient libres de droit et réutilisables par tous.

Les partenaires se sont entendus sur l'intérêt d'une **orthophotographie numérique 1950 exhaustive** sur la Bretagne (première campagne argentique exhaustive de l'IGN). Ces données permettront des analyses comparatives à 60 ans d'écart.

Modèles Numériques de Terrain : GéoBretagne a participé aux négociations pour l'acquisition du **référentiel Litto3D** et sera en capacité technique et juridique de le proposer en consultation et téléchargement à sa livraison.

→ **Pôle métier voirie-adresse**

Animation : Région Bretagne et Brest Métropole Océane

Les SDIS et collectivités se sont accordés sur un **système de signalement commun des modifications voirie-adresse** avec l'objectif de disposer en temps réel des modifications du réseau pour les rediffuser sans contraintes vers tous les opérateurs cartographiques publics ou privés.

pôle métier urbanisme

Animation : Région Bretagne, DREAL Bretagne et Brest Métropole Océane

Il est consacré à l'harmonisation et au partage des données liées aux documents d'urbanisme, action qui se concrétise via l'articulation avec le **cahier des charges « type » de numérisation des documents d'urbanisme** acté par le groupe de travail national PLU/SUP piloté par le Conseil national de l'information géographique (CNIG) qui a pris en compte la plupart des spécificités bretonnes.

Le **guide d'accompagnement à la numérisation des PLU** y est tenu à jour ainsi qu'un **tableau de bord régional de numérisation des documents d'urbanisme**.

Les PLU numérisés sont déposés sur GéoBretagne lorsque la collectivité en charge le souhaite. Trois DDTM produisent et partagent leurs **assemblages départementaux de PLU**, synthèses utiles pour mener des analyses sur des territoires plus grands que la commune.

pôle métier mer et littoral

Animation : Région Bretagne et Direction régionale de la Mer

Il est consacré à la collecte, mise en cohérence et au partage des données sur la mer et le littoral

Ce pôle métier a été relancé avec une première réunion et un tour de table des acteurs pour dresser la liste des données nécessaires à l'observation de la mer et du littoral. La Région a lancé sa propre étude sur la GIZC, dans le but de constituer un référentiel commun partagé avec l'ensemble des acteurs, y compris l'État. Il est maintenant important que les services de l'État rassemblent et harmonisent leurs données (Domaine public maritime, trait de côte, cadastre conchylicole...) de façon à insérer correctement ces enjeux dans les études.

pôle métier INSPIRE

Animation : Région Bretagne et Rennes Métropole

Il est consacré à la transcription des normes de la directive.

Un guide de saisie des métadonnées et un wiki d'aide au remplissage des métadonnées ont été produits pour accompagner les services dans la mise en oeuvre d'INSPIRE. De nombreuses formations communes État et collectivités ont été faites en accompagnement.

D'autre part, GéoBretagne assure le relais avec l'articulation nationale en participant activement aux réunions du groupe de liaison INSPIRE mis en place par le CNIG. La voix des acteurs locaux est ainsi entendue au plus haut niveau national.

pôle métier architecture technique

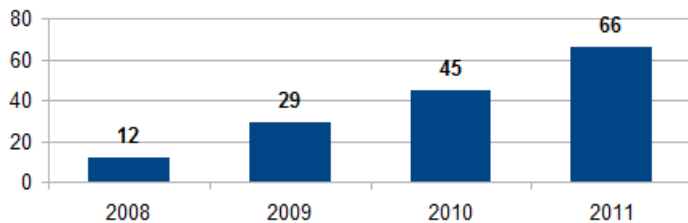
Animation : DREAL Bretagne et Région Bretagne

Il est consacré à l'accompagnement technique des partenaires.

Une quarantaine de techniciens état et collectivités ont été formés aux techniques demandées par INSPIRE et les demandes sont de plus en plus croissantes.

Annexe 3 : Indicateurs de suivi de GéoBretagne

Nombre de partenaires (hors Région Bretagne et Services déconcentrés de l'Etat) au 31 décembre de chaque année¹



Depuis sa création, GéoBretagne est dans une dynamique croissante et le nombre d'adhésions qui croît en témoigne, avec une légère accentuation en 2011 (21 adhésions supplémentaires contre 16 à 17 les années précédentes). La mise en place de la solution technique début

2011 l'explique en partie avec la dimension concrète et palpable que prend ainsi le partenariat. Cette tendance devrait ainsi s'accélérer en 2012.

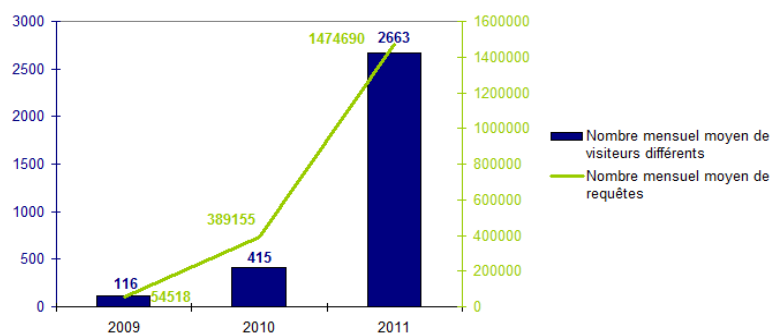
(¹) calculé à partir du fichier de suivi des adhésions de GéoBretagne

Nombre d'utilisateurs de la plateforme²

L'utilisation de la plateforme est mesurée en analysant le trafic web. Le nombre d'utilisateurs témoigne de l'expansion vers de nouveaux utilisateurs, alors que le nombre de requêtes correspond à l'intensité d'utilisation.

On constate une première tendance à la hausse suite à la mise en service des services de consultation de données en 2010, puis une accélération en 2011 avec l'enrichissement du catalogue de données, les efforts de formation et le trophée européen.

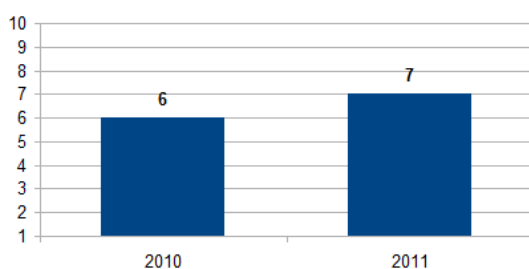
La multiplication par 6 du nombre d'utilisateurs en 2011 augmente l'impact d'une panne potentielle. Le premier semestre 2012 se consacrera notamment à hausser le niveau de service et la capacité de la plateforme.



Our rappel, le site geobretagne.fr est grand public depuis fin 2010.

(²) calculé à partir du module statistique de GéoBretagne - critère « visiteurs différents » et « hits » - <http://applis-bretagne.fr/stats/?config=geobretagne.fr>

Nombre de pôles métier actifs³



Les pôles métier, groupes de travail thématiques au sein du réseau GéoBretagne se sont vus légitimés et inscrits dans la nouvelle charte GéoBretagne.

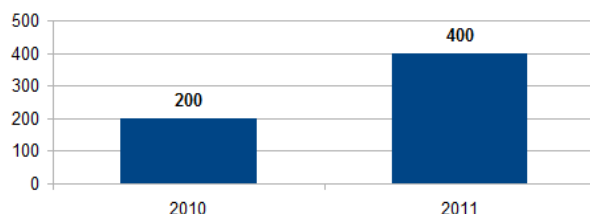
Fin 2011, il en existe 7 : catalogage/INSPIRE, voirie-adresse, orthophotographie aérienne et MNT, cadastre, urbanisme, mer et littoral, et Architecture et outils. Ces pôles métier sont, pour 6 d'entre eux, animés par des membres de l'équipe

projet de GéoBretagne et sont co-animés avec un acteur État et/ou de collectivités locales.

D'autres pôles métier thématiques sont à l'étude (foncier, réseaux de télécommunication, eau, énergie, déchets, biodiversité, breizh bocage) mais force est de constater que beaucoup souffrent de ressources en animation toujours difficiles à mobiliser chez les partenaires.

(3) calculé à partir du nombre de feuilles de route validées par les assemblées

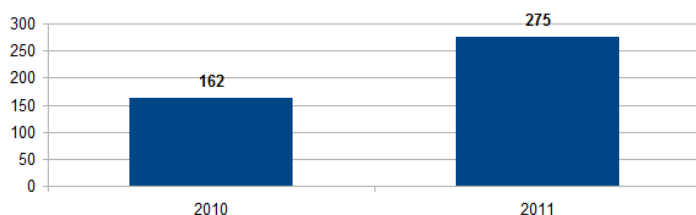
Nombre de lots de données⁴



Fin 2011, GéoBretagne référence **400 lots de données**. Ce chiffre a doublé par rapport à 2010 mais la plateforme n'avait alors pas atteint sa maturité. On estime que ce chiffre est très en retrait par rapport au potentiel, cependant le développement reste limité par la capacité de production et d'animation de l'équipe projet.

(4) calculé à partir du catalogue GéoBretagne

Nombre de lots de données « grand public »⁵



Sur les 400 lots de données de GéoBretagne, **275 (soit près de 70%)** sont diffusés au grand public à la fin 2011.

Le différentiel se justifie par des données dont GéoBretagne n'a pas l'autorisation de diffusion grand public car acquises par convention (ex. : données IGN, SHOM, Registre

parcellaire graphique, etc.) ou parce qu'il s'agit de données en cours d'intégration et non validées encore (ex. servitudes d'utilité publique).

Les valeurs portées par le projet incite les partenaires à la diffusion de plus en plus massive de leurs informations mais les réticences historiques et le manque de moyens pour produire et définir les modes de diffusion dans les structures partenaires sont encore des motifs de freins. Là encore, le potentiel est très important.

(5) calculé à partir du catalogue GéoBretagne

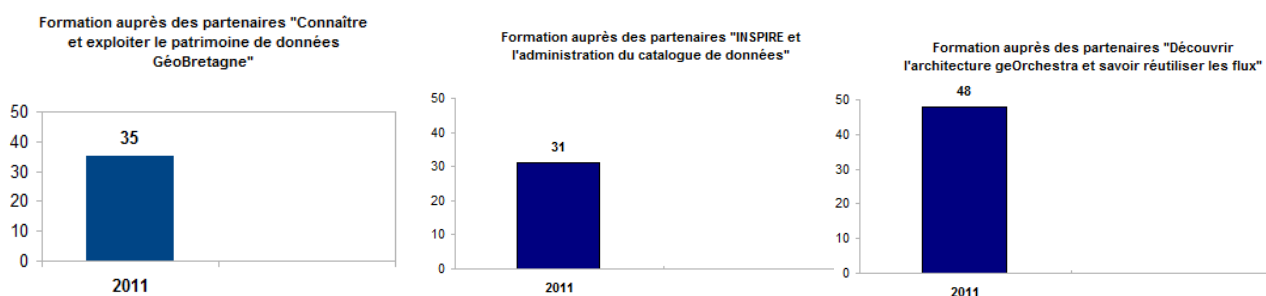
Nombre de personnes formées sur GéoBretagne⁶

Les formations GéoBretagne sur la nouvelle plateforme technique mise en place fin 2010 on démarré en 2011. Elles sont assurées par les membres de l'équipe projet de GéoBretagne et visent les partenaires, les agents État et les agents Région.

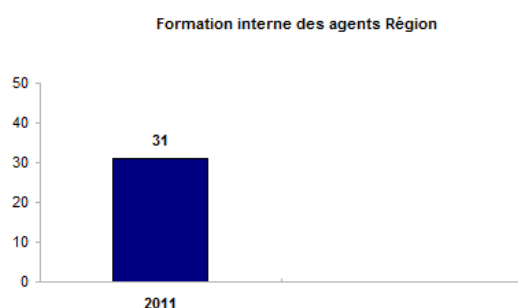
Pour les partenaires, elles sont graduelles en fonction des besoins :

- « connaître et exploiter le patrimoine GéoBretagne » pour un public désireux de faire connaissance avec la plateforme ;
- « INSPIRE et l'administration des métadonnées » pour un public plus averti et concerné par la gestion d'un catalogue de données géographiques ;
- « Découvrir l'architecture geOrchestra et savoir réutiliser les flux » pour un public plus averti et désireux d'acquérir les nouvelles techniques disponibles sur la plateforme.

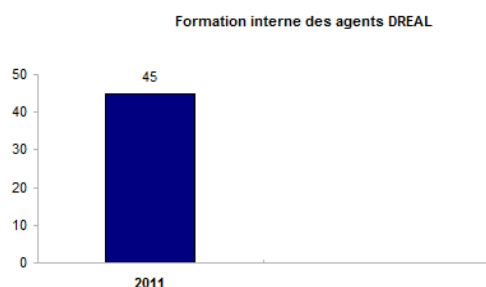
En 2011, pour cette première série de formations, ce sont 114 partenaires qui y ont participé réparti comme suit :



En interne Région, 31 agents ont reçu une formation de découverte sur le partenariat GéoBretagne. Cette formation est inscrite au titre du catalogue des formations en interne proposées aux agents.

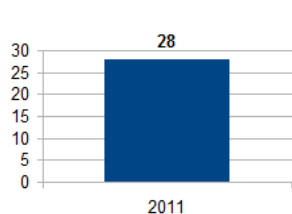


En interne État, 45 agents ont reçu une formation en 2011.



(6) calculé à partir du tableau de bord des formations GéoBretagne

Nombre de comptes « développeur » sur la liste de diffusion de geOrchestra⁷



geOrchestra est le nom donné à l'architecture logicielle développée en 2010 dans le cadre du partenariat GéoBretagne. Afin de mutualiser les développements à venir, une communauté libre (<http://www.georchestra.org>) a été créée en 2011. Parmi les outils utilisés au sein de la communauté, les listes de diffusion permettent des discussions libres entre les développeurs actifs et ceux en devenir sur le projet. C'est le lieu de débat des futurs développements et orientations du projet libre. L'indicateur à mesurer dans l'avenir sera celui du nombre

de comptes inscrits sur la liste développeurs de georchestra (georchestra-dev@googlegroups.com) qui se montent à 28 au 31/12/2011.

Notons d'ores et déjà que fin 2011, l'Agrocampus Ouest-INRA via le projet VIDAE (http://geowww.agrocampus-ouest.fr/web/?page_id=103), le GIP Atgeri en charge de la plateforme de l'information géographique mutualisée en Aquitaine (PIGMA : <http://www.pigma.org/>) et le projet GeoBolivia (<http://www.geo.gob.bo/>) ont implémenté geOrchestra chez eux.

(⁷) calculé à partir du google group geOrchestra

Annexe 4 : résumé sur INSPIRE

INSPIRE en France

La directive européenne INSPIRE doit avoir pour conséquence de placer l'information localisée produite par les acteurs publics dans un espace unique sur l'internet pour faciliter son utilisation. Ces informations deviennent accessibles au travers de services standards de recherche, visualisation, téléchargement et transformation des données. La directive s'applique à un périmètre de 34 thèmes couvrant les axes du développement durable.

La mise en oeuvre de la directive en France est coordonnée en interministériel par la Mission pour l'Information Géographique du Commissariat Général au Développement Durable. Le calendrier INSPIRE comprend la mise en oeuvre complète de l'infrastructure technique pour fin 2012, suivie d'une phase plus complexe de standardisation des données.

Pour la France, le rapportage prévu par les textes s'appuie sur le Géoportail/Géocatalogue français. Le Géocatalogue (<http://www.geocatalogue.fr/>) concentre périodiquement et automatiquement l'ensemble des catalogues régionaux de données. Il est important que les acteurs publics respectent le calendrier de déploiement pour que la France atteigne ses objectifs.

Bénéfices attendus

L'adoption de standards communs doit aboutir à des bénéfices rapides :

- maîtriser le foisonnement des données et leur complexité. L'informatique génère une masse d'informations disséminées dans nos administrations. Leur classement selon un thésaurus commun est d'autant plus nécessaire que les informations s'accumulent. Ce classement est aussi destiné à assurer une observation à long terme.
- éviter les redondances. Par défaut de connaissance des patrimoines de chacun, des administrations procèdent parfois à la constitution de données que d'autres détiennent déjà. En facilitant la découverte et l'accès aux données, l'infrastructure commune et les règles INSPIRE instaurent une culture de partage entre acteurs publics pour une meilleure mutualisation de leurs moyens.
- obtenir une information en ligne et à jour. INSPIRE incite les acteurs publics à l'emploi de flux de données permettant leur consommation directe via l'internet. Ce procédé anticipe sur l'arrivée du très haut débit et sur les usages induits. Pour le chargé d'études souhaitant visualiser les données, un accès internet suffit. Pour des usages plus complexes et le développement d'applications, le coût est diminué car les moyens d'analyse spatiale sont déjà fournis par l'infrastructure INSPIRE.
- Contribuer à la compréhension des enjeux du développement durable en fournissant au public un accès organisé aux données géographiques.
- contribuer à la création de richesse dans les secteurs professionnels qui ont besoin d'informations géographiques pour leurs études (photographies aériennes, cadastre, réseaux de transports, urbanisme...). L'utilisation de référentiels communs contribue à la qualité des études d'impact.

Contraintes

INSPIRE n'est pas exempt de défauts. La directive est extrêmement technique et difficile à comprendre pour les acteurs locaux. Elle décrit surtout les modes opératoires avec un vocabulaire d'expert informatique. Ses indicateurs mesurent la quantité de données partagées et non leur intérêt ou les effets de leur réutilisation.

Pour compenser l'hermétisme des textes, l'État central a tendance à s'appuyer sur les plateformes régionales pour accompagner les acteurs locaux. Cela permet à GéoBretagne d'être présent dans les discussions nationales sur la transposition de la directive, pour ensuite décliner les modes opératoires en actions locales plus adaptées.

Le niveau régional doit parfois compenser le retard des opérateurs nationaux dans l'adoption des modes opératoires INSPIRE. GéoBretagne est contraint de mettre des données nationales au format INSPIRE, alors que ce travail revient normalement au producteur de données. Cette situation, rencontrée dans toutes les régions, est consommatrice de ressources locales et est parfois mal comprise par les opérateurs nationaux concernés. Elle a l'avantage de les faire réagir en montrant que leurs productions sont attendues.

Perspectives en Bretagne

L'appui de GéoBretagne sur INSPIRE est bien perçu des acteurs qui n'ont pas les moyens de mener leur propre analyse, ni de construire leur propre infrastructure informatique. Les acteurs qui expriment le plus d'attentes et de satisfactions sont ceux qui n'ont pas de moyens ou de culture géomatique. Tous les acteurs publics bretons, quelle que soit leur taille, peuvent maintenant bénéficier d'une offre clef en main. Ceci facilitera la constitution de systèmes d'information géographique cohérents dans des échelles territoriales comme les SCOT : les outils de base et les données sont déjà mutualisés et prêts à l'emploi.

Les acteurs qui disposent déjà de moyens en géomatique sont plus réticents à respecter une directive avec laquelle ils estiment devoir donner plus qu'ils ne recevront. On peut s'attendre à ce que ces acteurs, contraints par le calendrier de la directive, souhaitent porter leurs données dans le nuage INSPIRE avec leurs propres infrastructures, ce qui bénéficiera automatiquement à GéoBretagne et à ses partenaires. Les grands enjeux régionaux comme la maîtrise du foncier ou le développement numérique des territoires sont des catalyseurs qui mettent en évidence la dispersion des données et accélèrent leur partage et leur mise en cohérence.